

Mairie d'Allenc

48190 ALLENC

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 21 avril 2017

Date convocation : 18 avril 2017

Membres afférents au C.M. :

11

Membres présents :

10

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un avril, à 20 heures 45, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE Jean-Bernard, Maire.

Etait présents les conseillers municipaux : ANDRE Jean- Bernard, RANC Christophe, PEYTAVIN Martine, DIET Sylvie, JAFFUER Christophe, MAURIN Gérard, RICHARD Jean-Paul, PEYTAVIN Michel, MARCON Véronique, MAURIN Dominique.

Absent excusé : FERRIER Jacky

Mr JAFFUER Christophe a été élu secrétaire de séance.

22-2017 : Vote des comptes administratifs 2016

Membres qui ont pris part à la délibération : 09

Votes : pour : 09 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur Jean- Bernard ANDRE, Maire ne prend pas part à la délibération relative au vote des comptes administratifs.

Présentation des comptes administratifs 2016 qui peuvent se résumer ainsi :

- Commune ALLENC – Compte administratif principal 2016 en Euros

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		40 000,00		105 118,56	0,00	145 118,56
Opération de l'exercice	-333 756,62	321 123,57	-262 466,21	150 113,97	-596 222,83	471 237,54
Totaux	-333 756,62	361 123,57	-262 466,21	255 232,53	-596 222,83	616 356,10
Résultat de clôture		27 366,95	-7 233,68			20 133,27
Restes à réaliser			-37 341,00	25 817,00	-11 524,00	
Résultat global		27 366,95	-18 757,68			8 609,27

	Affectation du Résultat		Déficit	Excédent
	FONCTIONNEMENT			
Donc le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 27 366,95 € en section d'investissement et de laisser la somme de 0 € en section de fonctionnement	Résultat de fonctionnement			27 366,95
	Donc résultat à affecter		0,00	27 366,95
	INVESTISSEMENT			
	Résultat d'Investissement		-7 233,68	
	Solde des restes à réaliser		-11 524,00	
	Déficit de financement de		-18 757,68	

● Eau et Assainissement ALLENC – Compte administratif annexe 2016 en Euros

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-6 587,24			82 759,19	-6 587,24	82 759,19
Opération de l'exercice	-100 307,73	107 710,43	-43 232,98	68 498,56	-143 540,71	176 208,99
Totaux	-106 894,97	107 710,43	-43 232,98	151 257,75	-150 127,95	258 968,18
Résultat de clôture	815,46			108 024,77		108 840,23
Restes à réaliser			-9 600,00	0,00	-9 600,00	
Résultat global	815,46			98 424,77		99 240,23

	Affectation du Résultat		Déficit	Excédent
			FONCTIONNEMENT	
Donc le Conseil Municipal décide de laisser la somme de 815,46 € en section de fonctionnement	Résultat de fonctionnement		0,00	815,46
	Donc résultat à affecter		0,00	815,46
			INVESTISSEMENT	
	Résultat d'Investissement			108 024,77
	Solde des restes à réaliser		-9 600,00	
Excédent de financement de			98 424,77	

● Lotissement ALLENC – Compte administratif annexe 2016 en Euros

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	-17 845,82	17 845,82	-17 845,82	0,00	-35 691,64	17 845,82
Totaux	-17 845,82	17 845,82	-17 845,82	0,00	-35 691,64	17 845,82
Résultat de clôture	0,00			-17 845,82		-17 845,82
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	
Résultat global	0,00			-17 845,82		-17 845,82

	Affectation du Résultat		Déficit	Excédent
			FONCTIONNEMENT	
	Résultat de fonctionnement		0,00	
	Donc résultat à affecter		0,00	
			INVESTISSEMENT	
	Résultat d'Investissement		-17 845,82	0,00
	Solde des restes à réaliser		0,00	
Déficit de financement de		-17 845,82		

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications, du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

23-2017 : Vote des Comptes de Gestion 2016

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Municipal :

- ▶ **Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;**
- ▶ **Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;**
- ▶ **Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;**
- ▶ **Déclare que les comptes de gestion (Commune, Eau/Assainissement et lotissement) dressés, pour l'exercice 2016, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.**

24-2017 : Vote des Budgets 2017

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

Présentation consolidée du Budget Principal, du Budget annexe Lotissement et du Budget annexe Eau et Assainissement – 2017

Budget Principal COMMUNE	Section Investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2017	Vote 2017	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2017	Vote 2017
DEPENSES	334 414,00	356 578,05	356 578,05	362 145,00	377 335,13	377 335,13
RECETTES	334 414,00	356 578,05	356 578,05	362 145,00	377 335,13	377 335,13
Budget Annexe EAU et ASSAINISS.	Section Investissement			Section d'exploitation		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2017	Vote 2017	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2017	Vote 2017
DEPENSES	310 525,00	347 251,77	347 251,77	120 625,00	100 882,00	100 882,00
RECETTES	310 525,00	347 251,77	347 251,77	120 625,00	100 882,00	100 882,00
Budget Annexe LOTISSEMENT	Section Investissement			Fonctionnement + Exploitation		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2017	Vote 2017	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2017	Vote 2017
DEPENSES	71 330,00	18 872,82	18 872,82	143 330,00	19 899,82	19 899,82
RECETTES	71 330,00	18 872,82	18 872,82	143 330,00	19 899,82	19 899,82
POUR L'ENSEMBLE	Section Investissement			Fonctionnement + Exploitation		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2017	Vote 2017	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2017	Vote 2017
DEPENSES	716 269,00	722 702,64	722 702,64	626 100,00	498 116,95	498 116,95
RECETTES	716 269,00	722 702,64	722 702,64	626 100,00	498 116,95	498 116,95

Le Conseil Municipal vote les budgets 2017, comme ils sont indiqués ci-dessus.

25-2017 : Vote des taux d'imposition 2017

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2017 et donne les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Les 4 taxes	Bases 2017	Taux de référence 2016 sans augmentation	Produits attendus 2016
Taxe d'Habitation	294 000	12,26	36 044
Foncier Bâti	175 700	17,72	31 134
Foncier Non Bâti	11 300	161,32	18 556
Cotisation foncière des entreprises	9 600	21,31	2 110
Total produit Contributions directes 2016			87 517

Après en avoir
délibéré, le Conseil
Municipal,
Décide
d'augmenter
les taux
d'imposition
par rapport à

2016 pour l'année 2017 soit :

Taxe d'habitation.....	12.38 %
Foncier Bâti.....	17.90 %
Foncier Non Bâti.....	162.93 %
Cotisation Foncière des Entreprises.....	21.52 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

➤ Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

26-2017 : Subventions aux associations

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

Vu les demandes des différentes associations communales et hors communale :

ASSOCIATIONS	Voté 2017
Associations communales	
FOYER RURAL - Danse	1 600,00 €
FOYER RURAL ALLENC	
ALLENC AMITIE	500,00 €
LES JEUNES D'ALLENC	1 000,00 €
ASSOC LA VALETTE	100,00 €
SOCIETE CHASSE ALLENCOISE	100,00 €
ENFANCE DE L'ART - Villaret	300,00 €
Associations hors commune	
FNACA	200,00 €
RESTO DU CŒUR	200,00 €
ASSOC RUDEBOY CREW	100,00 €
EAUX VIVES LOZERES	80,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	400,00 €
RADIO MARGERIDE	80,00 €
Assoc MAISON DE RETRAITE DU BLEYMARD	150,00 €
ASSOC PARENTS ELEVES Ecole Publique Bagnols	1 000,00 €
ECOLE PUBLIQUE DE BAGNOLS	350,00 €
A A P P M A Ecole de pêche	100,00 €
LES CONFETTIS Assoc. Parents Ecole Publique Badaroux	100,00 €
ESPOIR LOZERIEN Le Bleygard (Club de foot)	100,00 €
ECOLE LAUBERT PERLE 2000 - Assoc. Parents Ecole Publique Laubert	100,00 €
AINES RURAUX BAGNOLS LES BAINS - GYM	100,00 €
ASSOCIATION SPORTIVES LES LUCIOLES BAGNOLS - Gym volontaire	50,00 €
LOISIRS JEUNES DU GOULET	50,00 €
COLLEGE H. ROUVIERE BLEYMARD (voyage scolaire 1 élève)	50,00 €
SPA	50,00 €
TOTAL	6 860,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ▷ D'accorder aux associations les subventions listées ci-dessus.
- ▷ D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

27-2017 : Participation aux frais de scolarité Ecole privée de Chateaufort de Randon

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

Le coût de scolarisation pour 2016/2017 à l'école privée de Chateaufort de Randon s'élève à 917.46 euros par élève.

Aussi le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le remboursement des frais engagés pour permettre l'accueil de l'enfant ARNAL Gabin.

Le montant du remboursement est de 917.46 euros pour un élève.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

le Conseil approuve cette décision et, en conséquence, accepte de voter la participation de 917.46 €.

Autorisation est donnée à M. le Maire de signer les pièces nécessaires.

28-2017 : Servitude de passage ZY 70 (section Mazel Allenc)

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

Par délibération n° 02/2016 du 21 février 2016 le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer différents actes d'échange de terrain permettant l'aménagement et l'élargissement de la voie communale du Mazel.

Afin de garantir un accès aux propriétaires fonciers concernés, il convient de constituer une servitude de passage avec tous véhicules et tous réseaux sur la parcelle ZY 70, propriété des habitants du village du Mazel, au profit de la parcelle ZY 171 appartenant à Mme BONICEL Française.

A cet effet il est demandé au conseil municipal d'autoriser la signature de l'acte nécessaire à la constitution de cette servitude de passage sur les fonds suivants :

Fond servant : parcelle ZY 70 sise au lieu-dit Le Mazel appartenant à la section du Mazel d'Allenc

Fond dominant : parcelle ZY 171 sise au lieu-dit Le Mazel appartenant à Mme BONICEL Française

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2411-16 du C.G.C.T. stipule que tout changement d'usage de tout ou partie des biens d'une section est décidé par le Conseil Municipal, après accord de la majorité des électeurs de la section, convoqués par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▷ **Approuve** la constitution de servitude de passage pour tous véhicules sur les fonds détaillés ci-dessus ; et décide de soumettre aux électeurs de la section du Mazel le projet d'établissement d'une servitude de passage sur la parcelle ZY 70 au profit de Mme BONICEL Française, afin de lui permettre d'accéder à sa parcelle ZY 171 ;
- ▷ **Autorise** Monsieur le Maire à convoquer les électeurs de la dite section dans le délai de six mois pour se prononcer sur le projet d'établissement d'une servitude de passage sur la parcelle ZY 70 au profit de Mme BONICEL Française,
- ▷ **Charge** la SCP Philippe BOULET et Alexandre BOULET, notaires à Marvejols, d'établir les actes et documents nécessaires à la constitution de la dite servitude.
- ▷ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

Delibération reprise afin d'intégrer la notion de « tous réseaux ».

29-2017 : Création chemin GTMC et son inscription au PDESI

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier de la Présidente du Conseil départemental lui demandant d'émettre son avis sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ainsi qu'au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et de délibérer sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

Vu les dispositions relatives aux articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 à propos des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

Vu l'article L.361-1 du Code de l'Environnement ;

Vu l'article L.311-3 du Code du Sport sur l'intégration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) au PDESI ;

Vu la démarche engagée par le Conseil Départemental de la Lozère pour réactualiser le PDIPR approuvé les 27 mai 1991 et 14 juin 1993 et mettre en œuvre le PDESI ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **Abroge** toutes les décisions municipales prises antérieurement concernant les chemins ruraux inscrits au PDIPR,
- **Approuve** le projet d'inscription des itinéraires de randonnée au PDIPR et PDESI sur le territoire de la commune tel qu'ils figurent sur la carte au 25 000ème annexée
- **Demande** l'inscription au PDIPR des chemins ruraux de la commune mentionnés dans le tableau joint et tels qu'ils figurent sur la carte annexée.

Le Conseil Municipal, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire d'application du 30 août 1988, **s'engage à :**

- **Conserver** les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins (pas de clôtures)
- **Prévoir** la création d'itinéraires de substitution en cas de modification consécutives à toute opération foncière sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée
- **Inscrire** les chemins ruraux au Plan Local d'Urbanisme ou à tout document d'urbanisme inhérent à la commune
- **Inform**er le Conseil Départemental de la Lozère de toute modification envisagée sur ces itinéraires
- **Accepte** la mise en place de l'entretien par le gestionnaire de l'itinéraire du balisage et de la signalétique conformément aux préconisations de la Charte Départementale du Balisage des Activités de Pleine Nature

⊙ Questions diverses

- **Sectionnaux du Beyrac** : Monsieur le Maire propose de répartir les sectionnaux comme dans la convention précédente, que ce soit au niveau surface. Le conseil Municipal se prononcera lors de la prochaine réunion afin de réfléchir à cette proposition
- **Sectionnaux de Veyrines** : Monsieur le Maire fait un retour sur sa réunion avec la SAFER. Une proposition sera faite aux agriculteurs pour se répartir des surfaces de bois. Messieurs JAFFUER, RICHARD, et MAURIN sortent de la salle, un huit clos est également demandé par Monsieur le Maire afin que le conseil municipal réfléchisse à cette proposition.
Le conseil Municipal estime qu'une autre réunion avec Mr BOULET est à prévoir afin de prendre la meilleure décision possible.
- **Demande de concession perpétuelle de Mme CHANSSARD** : Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle lettre de Mme CHANSSARD qui demande, pour la seconde fois, un renouvellement de sa concession en perpétuelle. Le Conseil Municipal ne souhaite pas changer sa décision sur ce point, il renouvelle sa proposition à Mme CHANSSARD d'emplacement perpétuel dans le nouveau cimetière si elle le souhaite.
- Monsieur le Maire présente les **nouveaux taux des taxes de la communauté de commune Goulet Mont Lozère**
- Mme MAURIN Dominique présente son projet de **nettoyage de printemps qui se déroulera le 3 mai 2017**
- **Projet toilettes publiques** : Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que ce projet a fait resurgir un problème cadastral. Des négociations sont en cours et un géomètre a été mandaté pour régulariser ce problème
- **Extension de ligne de ramassage scolaire** : Cette demande émanant d'une famille sera étudiée par Monsieur le Maire

M. le Maire clos la séance à 23h30

FIN